

JEAN-BAPTISTE DÉMISSIONNE

Revenons à Lyon où des événements importants sont sur le point de se produire. Lors de la séance du 2 avril 1789, la commission intermédiaire fait état de la lettre du baron de la Roche qui présente sa démission de la fonction de procureur-syndic. C'est un véritable coup de tonnerre dans le Landerneau des édiles lyonnais. La commission nomme d'emblée deux de ses membres pour approcher Jean-Baptiste et lui *faire les plus vives instances pour l'engager à retirer sa démission*. Malgré leurs sollicitations pressantes, sans que l'on en connaisse les raisons, Jean-Baptiste persiste dans sa volonté de démissionner. La commission adresse alors un courrier au baron de la Roche *pour lui signifier tout le regret que lui cause sa retraite et pour lui assurer les sentiments d'estime et d'attachement que lui ont voué les membres de la commission*. Avec la défection de deux de ses membres nommés pour être députés aux États Généraux, et le décès de l'un d'entre eux, la commission prie Necker de l'autoriser à remplacer quelques uns de ses membres jusqu'au retour des États Généraux. Le 25 avril suivant, après autorisation de Necker, la commission nomme l'abbé de la Chapelle aux fonctions de procureur-syndic pour succéder à Jean-Baptiste.

Au regard de cet événement, il faut souligner que, sans qu'il ne soit fait allusion à ses absences, le baron de la Roche ne signe plus depuis plusieurs mois les compte-rendus de la commission. Comment l'expliquer? Il n'est pas, contrairement à son frère Louis, député aux États Généraux et ses nouvelles fonctions d'administrateur de la maison des Recluses ne peuvent justifier à elles seules une telle décision. Quoi qu'il en soit, une seule remarque en guise de pied de nez nous est permise : Jean-Baptiste est désigné couramment *baron de la Roche* alors que ses apparitions dans sa seigneurie éponyme n'ont jamais été aussi rares ! Il est loin le temps du vocable de *Président Charrier* qu'une affectueuse déférence avait attribué à son père et son grand-père !

Le prévôt des marchands de Lyon, Louis Tolozan de Montfort, est prié par le Consulat de la ville de se transporter à Versailles le 2 avril 1789 pour rendre aux ministres un compte exact de la position pénible où se trouve la ville, à l'égard des approvisionnements. Laisant aux quatre échevins la charge de la conduite de la ville jusqu'au 12 avril 1790, date où commence le nouveau régime municipal, il ne réapparaît à Lyon qu'après la Terreur. Il est à noter que - pure coïncidence ? - la date de son départ pour Versailles correspond à celle qu'a choisi Jean-Baptiste pour démissionner de son poste de procureur-syndic de l'Assemblée provinciale.

Malgré l'absence de Jean-Baptiste les travaux de la commission se poursuivent. Mais le compte-rendu du mardi 14 juillet 1789, ne dit rien des événements parisiens, bien que les Lyonnais aient quant à eux investi le château de Pierre Scize, symbole lyonnais du pouvoir arbitraire. Il faut attendre la séance du 25 août 1789, pour qu'en soit faite la première allusion. Faisant référence à l'abolition des privilèges qu'elle ne nomme pas, la commission déclare que les impositions représentatives de la corvée seront désormais réparties sur la noblesse, le clergé et l'ensemble des ci-devant privilégiés. Ceci en *application des décrets de l'Assemblée Nationale du 4 août dernier*. Aucune allusion au départ de Louis XVI pour les Tuileries le 6 octobre qui signifie la fin du premier acte de la Révolution. Cependant, cette journée marquant le déplacement du centre politique de la France de Versailles à Paris s'avérera cruciale. Avec d'autres députés du second ordre, Louis-Alexandre-Élysée de Monspey, député de la noblesse de Villefranche à l'Assemblée constituante, en temps qu'officier des gardes du corps du roi, protégea la vie du souverain lors de l'invasion du château.